

Président : J.François BURETTE
Vice-président : Dorothée LEMAIRE
Secrétaire : Dominique SAINTY
Secrétaire-adj : Anne-Sophie CARLIER
Trésorier : Claude RECHE
Trésorier-adj: Dr Pierre MERIAUX

Agrément Jeunesse & Sports : N° 59 CMS 07

2 structures

P.T.H.N. : Centre Hospitalier de Denain
N° SIRET : 447 477 316 00015
C.M.S : centre hospitalier de St Amand
N° SIRET : 447 477 316 00031

Denain, le 25 octobre 2017

Le Président
L'Association S.P.O.R.T

à

Madame FLESSEL Laura
Ministre des Sports
MINISTERE DES SPORTS
95 Avenue de France
75650 PARIS cédex 13

Objet : Centre Médico-Sportif
N/Réf : 2017/020 – JF.B /D.S

Madame la Ministre,

J'attire votre attention sur le fonctionnement et surtout l'avenir des Centres Médico-sportifs des Hauts de France et plus particulièrement le Plateau Technique de Denain qui est un fleuron en matière de Médecine du Sport dans notre Région.

Qu'il s'agisse d'athlètes de haut niveau ou de sportifs qui pratiquent un sport en loisirs. Ces centres ont pour vocation d'assurer le suivi médical, d'anticiper la prévention des blessures lors de la pratique sportive et de lutter contre les risques de dopage qui sévit dans le milieu sportif.

Certaines disciplines se reposent essentiellement sur ce type de structure pour assurer un suivi médical de qualité grâce notamment à une équipe pluridisciplinaire diplômée en médecine du sport et un investissement médical de pointe.

Aujourd'hui, ces centres délivrant une mission de santé publique, tant dans l'accompagnement du sportif que dans le suivi longitudinal des athlètes sur liste sont en situation critique dû à un désengagement successif des institutions qui les finançaient depuis plusieurs années et plus particulièrement l'Etat (Plan/Contrat/Etat/Région). Sans aide, l'accès à la consultation deviendrait difficile car cette prestation est payante, même à un coût modique, pour une population très précaire. Alors que le sport est un vecteur d'intégration sociale !

En 2024, la France doit accueillir les Jeux Olympiques et les Français se doivent d'être au meilleur de leur forme. Il serait dommage de ne plus disposer d'une Médecine du Sport indépendante et de qualité pour veiller à leur santé jusqu'à cette échéance.

.../...

.../...

Bien que des Arrêtés règlementent les différents bilans des sportifs (sur liste et sections sportives scolaires etc..), certaines Fédérations limitent quelques prestations sous forme de questionnaires (exemple diététique, psychologique ...), ce que n'a pas manqué de signaler la Cour des Comptes lors de son rapport de Janvier 2013 (voir copie jointe : suivi médical fortement subventionné, mais aux résultats insuffisants). Au contraire, si ces examens sont délivrés comme le prévoit la législation, ils sont à la charge du sportif.

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire et dans l'attente d'un rendez-vous, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mon entier dévouement.

Jean-François BURETTE
Président de l'Association S.P.O.R.T



Copies à :

- ✓ **Dr ENSERGUEIX Gilles, Ministère**
- ✓ **Dr AZIZ ALLAL, DRJSCS**
- ✓ **Mr le Directeur Régional Jeunesse et Sports des Hauts de France**

.../...